

Pôle Encadrement

Ligne A



Le télétravail, c'est possible avec l'UNSA GROUPE RATP

L'UNSA GROUPE RATP n'a pas hésité à imposer le respect de l'accord concernant l'organisation du télétravail à la RATP, et a rappelé à la direction de la ligne A qu'elle n'est pas exempte de respecter les accords d'entreprise.



Devant la détermination de notre Organisation Syndicale à faire respecter un accord qu'elle a construit et signé, la direction de la ligne A n'a eu d'autre choix que d'accepter l'accès au télétravail pour les salariés éligibles.

L'UNSA Groupe RATP est fière de cette victoire pour les salariés de la ligne A, en attente d'un traitement équitable depuis déjà trop longtemps.



L'UNSA Groupe RATP se battra toujours, sans cesse, pour faire respecter les accords transversaux dans lesquels elle s'engage et ce, dans un seul but : obtenir des droits équitables pour des salariés épanouis !

Cet accord sur le Télétravail est destiné à améliorer le bien être et les conditions de travail des salariés. La direction de la ligne A doit donc le respecter, sans distinction, dans toutes les unités où les activités sont télétravaillables.

L'UNSA Groupe RATP n'acceptera jamais une différence de traitement imposée par une quelconque direction !

Avec l'UNSA GROUPE RATP, les salariés de notre entreprise doivent être respectés !



J'adhère à l'UNSA



Pour l'UNSA Groupe RATP, la direction de la ligne A doit reconnaître l'engagement de ses salariés au quotidien et améliorer leurs conditions de travail en faisant preuve d'égalité de traitement.

**Ne manquez rien de l'actu sociale de Votre Entreprise
Téléchargez l'appli du Pôle Encadrement**

